

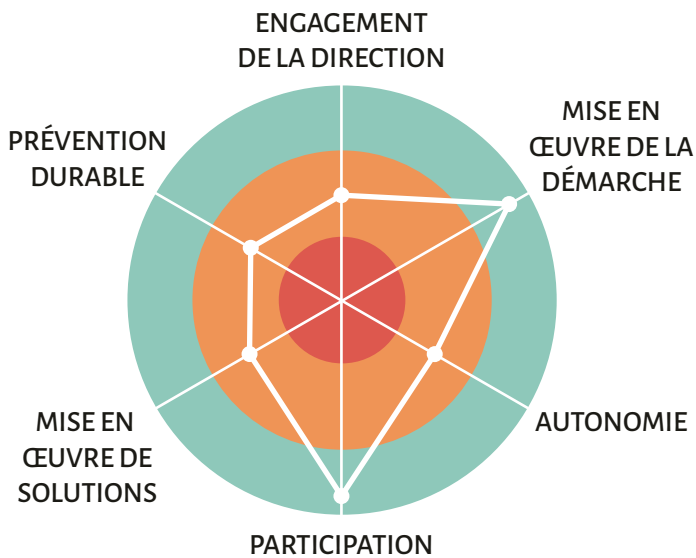
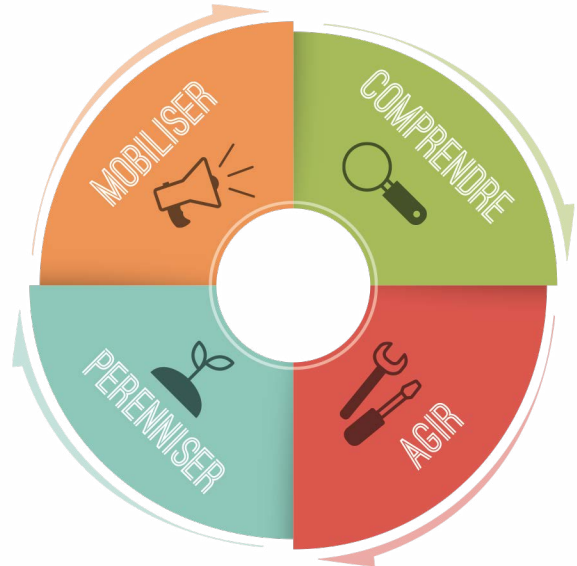
## PÉRENNISER LA DÉMARCHE

**À chaque changement important ou nouveau projet cette démarche vous sera utile.**

Elle permettra aussi d'alimenter votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUER).

La désignation d'un référent permettra d'animer la démarche de prévention/TMS et les améliorations des conditions de travail sur la durée. Pour assurer cette fonction, **il peut bénéficier d'une formation.**

Vous pouvez également **solliciter un conseil extérieur** en ergonomie ou en prévention des risques professionnels : service de santé au travail, consultants en ergonomie...



Source : Site TMS Pros, outil INRS : évaluation de la démarche de prévention des TMS

### Outils :

Tableau de bord des indicateurs

*Site TMS pros, Assurance Maladie Risques professionnels*

TMS Pros évaluation de la démarche

*Site TMS pros, Assurance Maladie Risques professionnels*

Guide pratique de prévention des TMS à destination des PME

*ARACT Nouvelle Aquitaine, page 15*

Évaluation des risques professionnels - Aide au repérage des risques dans les PME-PMI

*ED 84o, INRS*

### Pour aller plus loin :

Guide Anact/INRS « Évaluer les interventions de prévention des RPS – TMS »

Anact

Outil de diagnostic en prévention pour la petite entreprise- Grille DIGEST

INRS